

## Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Tir à l'Arc

### FORMATION 2018



**L'encadrement des séances d'animation Tir à l'Arc dans les accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs (ACCEM) a changé.**

A ce jour, peuvent encadrer dans ces centres de vacances contre rémunération ou bénévolement :

- Les titulaires d'un Brevet ou d'un Diplôme d'Etat Tir à l'Arc
- Les titulaires du CQP Animateur Tir à l'Arc (dans la limite de ses prérogatives)
- Les fonctionnaires exerçant dans le cadre des missions prévues dans leurs fonctions.

Si votre club a pour projet de travailler en partenariat avec un **centre de vacances pour mineurs**, la présence d'un titulaire d'au moins un CQP Animateur Tir à l'Arc est nécessaire.

*Le C.Q.P. « animateur tir à l'arc » est une qualification professionnelle spécifique permettant d'encadrer contre rémunération et en toute autonomie dans différents secteurs : socio-éducatifs et de loisirs.*

### Activités

Le titulaire du CQP pourra travailler jusqu'à 500 heures dans deux secteurs d'activités et pendant des périodes précises (du début des vacances de printemps jusqu'à la fin des vacances d'été) :

- ✚ **Le secteur socio-éducatif** : ACCEM (accueil collectif à caractère éducatif des mineurs). Il propose des activités éducatives et son objectif est de mettre en place un projet éducatif en collaboration avec l'équipe pédagogique.
- ✚ **Les structures de tourisme** : camping, station de montagne, station balnéaire, club de vacances. Elles proposent des activités de découverte du tir à l'arc et leur objectif est de répondre aux attentes du public et de sa structure.

#### Conditions d'entrée

Avoir 18 ans à l'entrée en formation  
Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques niveau 1) ou de l'AFPS (Attestation de Formation aux premiers secours)

**Date limite d'inscription :**

**Samedi 6 Janvier 2018**

Comité régional de tir à l'arc

<https://www.cr-bfc-tiralarc.net>  
tiralarc.bfc@gmail.com



Fédération Française de Tir à l'Arc

12 place Georges Pompidou  
93160 Noisy le Grand  
[www.fft.fr](http://www.fft.fr)



## La formation



La coordination des sessions est assurée par Sébastien BRASSEUR Conseiller Technique Sportif Régional de la DRDJSCS BFC. Chaque formation est encadrée par un Brevet d'Etat de l'équipe technique régionale. Les formations et les examens sont habilités par la CPNEF « sport » (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation) et validés par la Fédération Française de Tir à l'Arc.

### Nous proposons une formation de 40 heures

À destination des personnes pouvant justifier d'un diplôme et/ou d'une expérience et/ou d'un score en compétition officielle

QUALIFICATION	Diplômes permettant de suivre la formation de 40h	
	Fédérale	Entraîneur 1
		Entraîneur 2
		Archer ayant réalisé un minima de performance (cf. tableau)
	Universitaire	DEUG STAPS / DEUST
		LICENCES STAPS
		Professeur d'EPS
		Professeur des ECOLES
	Jeunesse et sport	BPJEPS APT/LPT/AS
		BEES 1°
		Carte PROFESSIONNELLE
		Expérience professionnelle dans l'animation (ETAPS...)



Le livre de la FFTA « Découvrir et pratiquer », démarche fédérale d'animation, vous sera remis le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

	TIR EN SALLE		Tir NATURE / 3D	
	Arc classique	Arc à poulies	Toutes armes	Avoir été classé en championnat de France individuel
Homme	500 pts	550 pts		
Femme	480 pts	540 pts		

Les archers ne bénéficiant que d'un score en compétition officielle doivent justifier d'une expérience de 40h dans l'animation :  
Attestation de Mise en Situation Pédagogique obligatoire

### Contenu de formation (4 blocs de compétences) :

- Bloc 1** : Accueil des publics avant, pendant et après la séance
- Bloc 2** : Encadrement de séance d'animation Tir à l'Arc
- Bloc 3** : Développement de projet Tir à l'Arc au sein de la structure
- Bloc 4** : Assurer une pratique sécurisée

Alternance entre :

Théorie  
Pratique  
Mise en situation réelle

### L'examen :

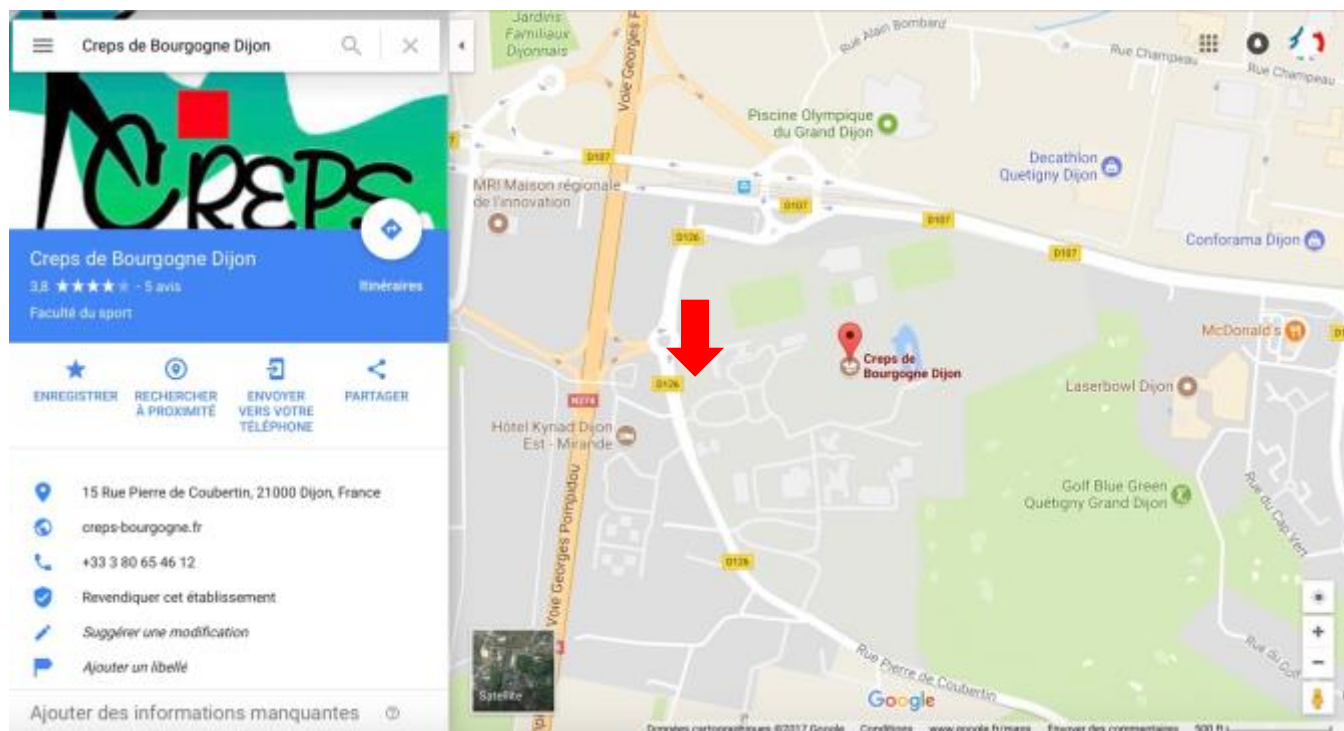
- une épreuve de mise en situation **pédagogique** suivi d'un entretien
- une épreuve **écrite** (règlementation)
- une épreuve **technique** (épreuve de tir)
- une épreuve **orale** (projet professionnel)



## Dates de la formation

**Du Lundi 19 Février (8h30) au Vendredi 23 Février (18h) 2018**

**Au CREPS de Dijon, 15 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON**



**Examen le : SAMEDI 24 FEVRIER 2018** pour les épreuves écrites et orales.

## Coût de la formation

✚ **620 €**, comprenant les frais pédagogiques, administratifs et le livre FFTA, *la démarche d'animation*.

✚ Possibilité de pension complète au CREPS de Dijon, du Lundi au Samedi pour **200 €**

✚ Forfait 5 déjeuners uniquement à **30 €**

A défaut, les frais d'hébergement, de transport et de restauration seront à la charge du candidat.

## Plus d'information :

Conseiller Technique Régional de Tir à l'arc, région BFC :  
BRASSEUR Sébastien : [tiralarc.bfc@gmail.com](mailto:tiralarc.bfc@gmail.com),

Comité régional BFC Tir à l'arc : <https://www.cr-bfc-tiralarc.net>  
Fédération Française de Tir à l'Arc : [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)



**Dossier d'inscription à la formation  
Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Tir à l'arc, 2018**

**Etat Civil**

Mme, M. ....  
Prénom..... Nom de jeune fille .....  
Date de naissance..... Lieu de Naissance .....  
Nationalité ..... Numéro de licence : .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville.....  
Téléphone ..... Email .....

**Diplômes fédéraux de Tir à l'Arc ou Diplômes d'Etat Sportifs obtenus**

Diplômes	Année(s)

**Expérience professionnelle actuelle**

Nom de la structure .....  
Adresse de la structure :  
.....  
.....  
.....  
Téléphone ..... Adresse @ : .....

**Coût de la formation, semaine de 40 heures**

Frais pédagogiques : **620 €** (Chèque à l'ordre la Fédération Française de Tir à l'Arc)  
Pension complète : 200 € Oui  Non  (Chèque à l'ordre du comité régional BFC de Tir à l'Arc)  
Forfait 5 déjeuners : 30 € Oui  Non  (Chèque à l'ordre du comité régional BFC de Tir à l'Arc)

**Prise en charge financière** de la formation par un organisme : **Oui**  **Non**

Si oui, fournir une attestation de prise en charge et/ou indiquez les coordonnées précises :

**Nom, raison sociale, adresse, tél., adresse @ :**

.....  
.....

**Un stage de Mise en Situation Pédagogique de 40 heures de Tir à l'Arc sera exigé pour valider le diplôme de CQP animateur Tir à l'Arc (fonction des allègements).**

**Structure où se déroule le stage :** .....

**Date :** ..... **Tuteur (diplômé niveau IV minimum) :** .....

**Pièce à fournir pour le 1<sup>er</sup> jour de la formation**

Un dossier : le candidat élabore un dossier mentionnant le cadre et les objectifs de son action ainsi que les caractéristiques de la structure et des publics auxquels il s'adresse.

Ce dossier, d'une dizaine de pages, doit montrer la capacité du stagiaire à concevoir et à adapter une action d'animation tir à l'arc dans une structure (objectif de la structure, projet, plan de communication, organisation...). Il servira de support à l'épreuve orale permettant de valider le bloc 3 « développement de projet Tir à l'Arc ». Ce dossier pourra être alimenté et modifié au cours de la formation.

**Inscription à la semaine de formation**

Il s'agit d'une formation allégée de 40 heures à destination des personnes pouvant justifier d'un diplôme et/ou d'une expérience et/ou d'un score en compétition (Cf. Tableau d'allègement).

**Du Lundi 19 Février 2018 au Vendredi 23 Février 2018**

**Examen le Samedi 24 Février 2018**

**Date limite d'inscription : Samedi 6 Janvier 2018**

**Pièces à joindre au dossier**

- Une copie de l'AFPS ou PSC1
- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Une copie du diplôme permettant l'allègement de formation (Cf. tableau d'allègement)
- Un chèque de 620€ libellé à l'ordre de la FFTA
- Un chèque de 200 €, à l'ordre du comité régional BFC de tir à l'arc, pour la pension complète
- Un chèque de 30 €, à l'ordre du comité régional BFC de tir à l'arc, pour les déjeuners
- Une attestation d'employeur justifiant 40h d'animation Tir à l'Arc dans le cadre de la Mise en Situation Pédagogique (à remettre au plus tard le jour de l'examen).

**DOSSIER COMPLET A RETOURNER A :**

CREPS DE DIJON, POLE TIR A L'ARC  
15 rue Pierre de Coubertin  
21000 DIJON